

En Sologne, de l'eau et des idées

Le Comité central Agricole de la Sologne (CCAS) qui représente 600 gestionnaires/propriétaires ruraux du territoire solognot, est intervenu lors des Assises de l'eau de la région Centre-Val de Loire qui ont eu lieu le 7 novembre à Tours, avec l'objectif d'un meilleur partage de la ressource en eau disponible.

« Nous entendons actuellement un discours convenu, celui de la sobriété qui est imposée aux citoyens et aux territoires, remarque Dominique Norguet, président du CCAS. Nous pensons au contraire que c'est le meilleur alibi pour ne rien faire car il est possible de trouver une solution à la pénurie et saisonnière et récurrente d'eau en agissant sur trois leviers. Tout d'abord, en réduisant drastiquement les fuites de canalisations, ce gaspillage représente au niveau national un milliard de m³, soit 20% de l'eau distribuée et 4% en ce qui concerne le Centre-Val de Loire. Nous souhaiterions que les pouvoirs publics se donnent les moyens pour y parvenir. »

La deuxième solution proposée par le CCAS est la réutilisation des eaux usées qui pourrait amener à notre pays 5 milliards de m³ d'eau supplémentaires. « Actuellement, la France réemploie moins de 1% des eaux usées, constate Dominique Norguet, alors que l'Italie et l'Espagne en recyclent respectivement 8% et 14%. »

Redéfinir la continuité écologique

Quant au troisième levier, c'est celui de la création de retenues d'eau, pratiquée à grande échelle en Espagne ou en Italie. « Les cours d'eau français évacuent plus

de 500 milliards de m³ en pure perte vers la mer tout en la polluant de façon importante, déplore le président du CCAS. La question est de savoir s'il ne faudrait pas plutôt créer des retenues d'eau qui auraient l'avantage de limiter les crues et de maintenir un niveau d'étiage salvateur pour l'agriculture et pour la biodiversité, tout en rechargeant les nappes alluviales et phréatiques. Filtrer l'eau aussi, ce qui permettrait d'enlever les éléments polluants comme le plastique. La mer devient une poubelle à cause de la définition actuelle de la continuité écologique exprimée dans le code de l'Environnement comme le moyen d'assurer la libre circulation des espèces biologiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments, vers la mer. La loi doit être revue car l'écoulement des sédiments directement vers la mer n'est pas la bonne solution. Nous avons besoin des retenues d'eau et des zones humides qui dépolluent les sols en jouant le même rôle que les stations d'épuration dans les villages dotées de plantes qui se nourrissent des bactéries. Il est nécessaire de reconquérir ces zones humides qui permettent de bénéficier de zones d'épandage évitant les crues. »

Dominique Norguet prône enfin « le retour des pra-

tiques de bon sens. Depuis le XII^e siècle, les moines ont fait des retenues d'eau qui permettaient d'être alimentées en eau et des étangs qui permettaient de produire du poisson consommé lors des jours maigres. La continuité écologique telle qu'elle est définie aujourd'hui ne permet plus la production de petite hydroélectricité ; les turbines ne consomment pas d'eau car elles la restituent. Il n'y a pas avec ces ouvrages, contrairement à ce que l'on peut croire, d'obstacles pour la faune. Les castors, qui sont une espèce protégée, ont le droit de faire des barrages sur les cours d'eau et non les humains, ce qui est totalement absurde. Il est nécessaire de concilier la continuité écologique avec la transition énergétique, ce qui ne peut être réalisé si les trois leviers que j'évoque pour l'eau ne sont pas levés. L'eau est vitale pour la Sologne qui est un pays mosaïque incluant une diversité de territoires, massifs forestiers, terres agricoles, landes et zones humides qui sont très importantes pour la biodiversité. La propriété privée n'exclut pas les actions collectives. »

F. M.